

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 11 juillet 2014

Service instructeur Délégation à l'Action Territorialisée Service consulté PMI N° CP-2014-7-5-9

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU

Résumé: Il est proposé d'attribuer la somme de 140 000 € pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et de bien vouloir affecter cette somme au programme G217, chapitre 204, fonction 41, nature 204142.

La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau a décidé en 2012 de procéder à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) d'une surface de 1 000 m² destinée à accueillir des médecins généralistes, une sage-femme, un cardiologue, des infirmières, des masseurs-kinésithérapeutes, des chirurgiens-dentistes, un psychologue, une diététicienne et un pédicure-podologue.

Le coût de cette opération est de 2,545 M€ TTC dont 1,935 M€ de travaux. La mise en service est prévue pour la fin de l'année 2014.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau : 2 045 000 €
Etat (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) : 250 000 €
Région Alsace (Plan de Relance de l'Economie) : 50 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin (CTV I et CTV II) : 200 000 €

Au titre des Contrats de Territoire de Vie première et deuxième générations, l'Assemblée Départementale, dans ses séances des 7 décembre 2011 (CG-2011-5-5-3) et 5 décembre 2013 (CG-2013-5-5-1), a, respectivement, adopté le principe d'une aide de :

- 140 000 € pour la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (CTV I),
- 60 000 € pour l'extension du pôle de santé pluridisciplinaire (CTV II).

Dans sa séance du 13 juin 2014, la Commission Permanente a validé la première programmation pour l'année 2014 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTVII) 2014-2019. Dans cette dernière, figure la participation départementale de 60 000 € relative à l'extension du pôle de santé pluridisciplinaire.

Dans sa séance budgétaire du 25 juin 2014, l'Assemblée Départementale s'est prononcé sur l'inscription d'une Autorisation de Programme de 140 000 € sur les crédits budgétaires relevant de la Solidarité.

In fine et au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'attribuer, au titre du premier Contrat de Territoire de Vie, une subvention de 140 000 € à la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire,
- de l'affecter au programme G217, chapitre 204, fonction 41, nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER